



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aide à la jeunesse – Françoise Bertieaux interpelle la Ministre:

« Je pose des questions précises et j’attends donc de la Ministre un positionnement clair au sein du débat en matière de sécurité »

Mardi 9 février 2010

Ce mercredi 10 février, la Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française Françoise BERTIEAUX interpellera, en séance plénière, la Ministre de l’Aide à la Jeunesse Evelyne Huytebroeck (Ecolo) quant à la prise en charge de la délinquance juvénile et l’exploitation des données statistiques.

Certes, la grande majorité des jeunes et des adolescents s’inscrivent dans une dynamique positive et leur engagement personnel ne se dément pas au fil du temps. Il ne s’agit donc pas aujourd’hui de stigmatiser, de pointer du doigt, mais il ne s’agit pas non plus de nier des faits, de se voiler la face.

Et l’actualité bruxelloise rappelle malheureusement que rien n’est réglé en termes de délinquance juvénile et que, au contraire, certains quartiers sont menacés et l’insécurité qui y règne devient inquiétante. Il y va de la responsabilité de la Ministre en charge. C’est en effet sa responsabilité que de fournir des places manquantes et de répondre aux besoins et à l’urgence des situations.

Au moment où la sécurité est au centre des débats et qu’au Fédéral, on réunit toutes les forces vives pour définir les besoins en termes de sécurité, particulièrement à Bruxelles, il est indispensable que la Ministre de l’Aide à la jeunesse se positionne et s’engage en la matière.

Dans son interpellation, **Françoise Bertieaux** pose des questions précises et attend de la Ministre des réponses concrètes et qu’elle explique au Parlement quelle est sa position exacte en matière de :

- L’augmentation du nombre de places d’urgence supplémentaires au sein des IPPJ et centres fédéraux fermés.
- Sachant que 46,4% des placements en IPPJ sont issus de l’arrondissement judiciaire de Bruxelles, quid de l’idée parfois évoquée d’un centre fédéral fermé ou une IPPJ en Région bruxelloise.
- L’adaptation de la durée de placement en IPPJ au besoin réel du jeune.
- La mise en place d’un traitement du jeune en IPPJ plus individuel et centré sur l’idée de responsabilisation du délit commis.



Contact Presse : Johanne Moyart. Site Internet : www.mr-pcf.be

Courriel : j.moyart@mr-pcf.be